



N° 2021 – 01

Bonjour à toutes et à tous,

Le Conseil d'administration se joint à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles et à ceux qui vous sont chers, une excellente année 2021.

Malgré le fait que la situation sanitaire n'évolue pas aussi rapidement que voulu dans le sens d'une normalisation, des motifs d'espoirs sont là, notamment par les vaccins qui sont susceptibles d'enrayer enfin cette pandémie qui nous affecte depuis plus de 10 mois.

Il convient d'être positif et de faire en sorte que la vie continue aussi normalement que possible et que nos activités soient, dans toute la mesure du possible maintenues.

Ainsi que vous en avez été informés, notre assemblée générale annuelle qui devait se tenir initialement le 28 novembre dernier, a été reportée une première fois au 19 décembre, date à laquelle, compte tenu du contexte sanitaire, elle a été reportée sine die.

Nous espérons pouvoir la tenir au mieux et en fonction des règles sanitaires qui seront en vigueur, fin février-début mars 2021.

Vous serez bien évidemment informés de la date qui pourra être retenue.

L'année 2020, particulière s'il en est, aura tout de même vu le Club vivre, obtenir des résultats sportifs élogieux (avec notamment le titre de championne d'Europe de Ruxandra BOTEZATU en aviron et celui de Champion de France en Star de l'équipage PUISSEGUR CHARTON) et continuer d'investir, tant dans nos infrastructures que dans du matériel flottant.

Cela n'a été possible que par une gestion très rigoureuse de nos dépenses et l'organisation très réactive de nos activités d'Été qui concourent de façon déterminante à l'équilibre financier du Club et ce, alors même que le premier confinement nous a privé des ressources espérées (lors de l'établissement en octobre 2019 du budget prévisionnel) des stages des vacances de Pâques 2020 et de la réception des scolaires à compter du mois de mars, outre la diminution de la redevance restaurant. Cela représente au bas mot près de 50.000,00 euros de manque à gagner.

Malgré cela et comme indiqué plus le Club a continué d'investir et a maintenu les salaires de l'intégralité de ses salariés.

Cela m'amène, une nouvelle fois, à préciser la politique qui a été arrêtée par le Conseil d'administration au regard des cotisations.

Le Club est une association à laquelle on adhère, moyennant le paiement d'une cotisation, laquelle n'est pas un abonnement, comme il en existe dans les salles de sport, improprement appelés parfois «club».

Le Club n'a pas vocation à faire de bénéfiques, les cotisations des membres participant au financement des équipements et matériels mis à leur disposition et au paiement de nos salariés.

Ainsi qu'exposé ci-avant, la prise en charge par l'Etat de 84 % de la masse salariale durant la période de confinement de l'exercice 2019-2020, n'a pas permis au Club d'amasser une cagnotte. Si cette prise en charge nous a permis de passer le cap, elle n'a pas compensé, loin s'en faut, les manques à gagner liés à l'arrêt total de nos activités et des stages durant près de 4 mois.

Le résultat équilibré de notre exercice passé ne résulte que de l'engagement de nos moniteurs lors de stages d'été, lesquels ont permis de sauver l'exercice.

Une éventuelle remise de cotisation aurait un impact négligeable au niveau individuel (10% de remise ne représenterait, pour une cotisation adulte, que 48 euros) mais serait excessivement pénalisante au niveau général (sur la base de 750 membres cela représenterait 36.000 euros qu'il faudra trouver ailleurs) et ce d'autant que les activités nautiques ne sont actuellement pas suspendues mais limitées aux seuls supports individuels (solo en aviron, optimist et laser en voile).

Enfin, contrairement à ce qui a pu être rapporté, si les salles de sport ont consenti des remises, voir des reports d'abonnement, les Clubs sportifs de notre région (à commencer par le club le plus proche) n'ont pas suivi cette pratique pour leurs cotisations puisque leur problématique est la même que la nôtre.

Dès lors, compte tenu des incertitudes de la période actuelle, le Club n'envisage pas de remise sur les cotisations, étant rappelé que la date d'exigibilité des cotisations a été repoussée au 31 janvier au lieu du 31 décembre.

Je ne doute pas que vous comprendrez cette décision.

Je termine cette brève un peu longue en souhaitant un prompt rétablissement à notre moniteur testé positif vendredi dernier (étant précisé que l'ensemble de nos employés a été testé samedi 9 janvier et tous ont eu des résultats négatifs).

Gilles CHATENET
Président du Club Nautique de Nice